

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BIBLIOGRAPHIE
DANS LES SERVICES DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL
sous la direction d'Albert Poirot - Compte-rendu –
(Rapport annuel 1998)**

La méthodologie adoptée a fait l'économie d'une analyse fouillée du bilan. Elle s'est appuyée sur les données collectées à travers une enquête menée par la sous-direction et s'articule sur les 6 phases suivantes :

A - Distinguer

Un certain nombre de confusions s'attache aux termes employés d'un service régional à l'autre. Ces confusions peuvent avoir des conséquences sur l'utilisation des outils mis à la disposition des agents et des divers utilisateurs. Le problème est aujourd'hui devenu crucial à la suite du transfert sur Internet, via les bases du ministère, de la documentation de l'Inventaire ; la mise en commun des ressources constituées localement exige une cohérence renforcée sur le plan des procédures suivies.

Il convient donc de distinguer :

- la gestion de la bibliothèque de chaque service régional et son catalogue ; cette bibliothèque est souvent une des composantes premières du Centre de documentation du patrimoine (CDP) et entre dans la problématique du Centre d'accueil, d'information et de documentation (CAID) de la DRAC ; l'existence des deux fichiers de base(auteurs et matière) n'est pas systématique ; il arrive au second de se fondre dans le fichier topobibliographique ;
- les fichiers topobibliographiques, constitués de références documentaires et qui sont généralement organisés pour chaque service régional par département, puis par commune, enfin par monument ou objet ; à ces fichiers topobibliographiques s'adjoignent des fichiers d'artistes, d'artisans ou d'architectes, voire de techniques, plus ou moins développés ;
- les dépouillements systématiques réalisés par les chercheurs de l'Inventaire général sur des missions spécifiques (ex. : les sources de l'architecture des 19^{ème} et 20^{ème} siècles) ;
- la bibliographie qui sert à la composition de la série imprimée Répertoire des inventaires ; cette série vient de s'enrichir de son quinzième volume qui concerne Rhône-Alpes ;
- la bibliographie qui documente sur un dossier : reprenant les trois types de sources citées plus haut et pouvant s'appuyer sur chacun des quatre outils précédents, elle procède d'une sélection intellectuelle et pertinente des références.

Le catalogue de la bibliothèque n'est pas dans tous les cas le bon support logistique pour faire de la topobibliographie. Il apparaît qu'on a parfois eu le tort de confondre la topobibliographie et le contenu du fichier-matière, même si le second doit enrichir la première. La bibliographie des dossiers relèverait-elle des chercheurs et la topobibliographie des documentalistes ? Quels chaînages sont à mettre en place entre les différentes procédures ?

On doit également ne pas perdre de vue que l'on a affaire à une documentation spécialisée et non encyclopédique. Cela est important à rappeler pour le choix des thésaurus et des outils de classification et d'indexation. Des systèmes comme Rameau, Dewey ou le thésaurus de la Bibliographie de l'histoire de l'art (BHA) ou bien encore celui de l'Art and Architecture Thesaurus (AAT) peuvent être très pertinents pour certains aspects du travail et devenir impraticables pour d'autres. Cette question est essentielle et se rapporte aux différentes pratiques professionnelles et scientifiques exercées à l'Inventaire général. Elle doit être analysée sous l'angle de la nécessaire normalisation des procédures documentaires, appliquée à la culture propre de l'Inventaire général ; en effet, ce dernier s'est soucié dès les origines de cohérence méthodologique et de mise en place de vocabulaires techniques et artistiques univoques.

B - Identifier les utilisateurs et les publics

L'identification des publics cibles doit se faire au plan local, au plan national, au plan international :

- Chercheurs de l'Inventaire général
- Personnel scientifique des autres secteurs patrimoine des DRAC, conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA), architectes des bâtiments de France (ABF), etc.
- Personnel administratif des DRAC
- Scientifiques et administratifs de l'échelon central
- Universitaires, enseignants-chercheurs
- Chercheurs " professionnels ", historiens de l'art, bibliographes (BHA)
- Collectivités locales, aménageurs,...
- Offices de tourisme, syndicats d'initiative
- Associations
- Établissements culturels, centres de documentation
- Personnes privées, chercheurs occasionnels
- Recherche au plan international

Une partie de ces utilisateurs sont aussi créateurs de la documentation.

Ce serait une erreur de croire que seul le public le moins averti aurait besoin d'avoir une vision globale des ressources documentaires relatives au patrimoine. Les cloisonnements administratifs et scientifiques constituent un handicap pour une bonne connaissance des fonds ; ils multiplient les modes d'accès au service public et risquent de rendre inopérants les outils.

En règle générale, les titres présents dans les bibliothèques de l'Inventaire général sont consultables dans les bibliothèques publiques ; les énergies à développer en direction des publics doivent donc se centrer sur la diffusion de la documentation produite par l'Inventaire. Sur le plan juridique, cette diffusion doit être favorisée dans le respect de la double législation sur la propriété intellectuelle et artistique et sur l'accès aux documents administratifs ; dans ce cadre, il convient de distinguer les dossiers archivés, les travaux en cours de validation, les papiers administratifs qui peuvent notamment concerner des tiers, les catalogues, fichiers et bibliographies. L'Inventaire général, même pressé par ceux qui l'invitent à produire rapidement, n'a pas toujours intérêt à diffuser une information non aboutie, qui ne s'insère pas dans un ensemble organisé selon des normes reconnues ; une architecture documentaire sans signalétique peut desservir l'utilisateur et donner le sentiment d'une anarchie où trop d'information tue l'information.

C - Identifier les niveaux de compétence

Les tâches, les prises de décision, les financements doivent être analysés en fonction des missions de chacun et de ses niveaux et domaines de compétence. Plusieurs études et rapports ont déjà été établis à ce sujet.

Plusieurs articulations sont en effet à identifier :

- au sein de l'administration centrale : direction de l'Architecture et du Patrimoine, département de l'organisation et des systèmes d'information (DOSI) et mission de la recherche et de la technologie ; sous-direction de l'Inventaire général et de la documentation du patrimoine, sous-direction des

Monuments historiques, sous-direction de l'Archéologie et mission du Patrimoine ethnologique ; Centre national de documentation du patrimoine et Médiathèque du patrimoine en préfiguration du site de Chaillot ;

- entre l'administration centrale et les DRAC ;

- au sein des directions régionales des affaires culturelles : Inventaire général, archéologie, monuments historiques, ethnologie ; CAID, centre de documentation du patrimoine et bibliothèque de l'Inventaire général ;

-I sur le plan scientifique : Inventaire général et organismes de recherche (CNRS, Universités, futur Institut national de l'histoire de l'art, instituts spécialisés,...) ;

-I sur le plan bibliographique : Inventaire général et institutions spécialisées, au plan national (BHA, BNF,...) et au plan local (bibliographies régionales) ; à ce propos, il convient d'explorer toutes les opportunités offertes par des initiatives extérieures ; il s'agit en effet de bénéficier des compétences spécifiques étrangères à l'Inventaire, de centrer ses activités sur ses missions prioritaires, d'éviter les travaux redondants financés par la puissance publique ;

- au sein de l'Inventaire : au plan des compétences professionnelles (chercheurs, bibliothécaires-documentalistes, "techniciens de mise en forme" et spécialistes de l'informatique) ; au plan de l'organisation des services centraux.

Des arbitrages seront sans doute nécessaires pour que chacun joue bien sa partition et uniquement elle. La mise en valeur des spécificités de l'Inventaire général passe par une hiérarchisation des priorités.

D - Identifier les points sensibles

Les confusions mentionnées plus haut ont conduit à une situation assez difficile dont on peut donner quelques caractéristiques :

- une atomisation des procédures : les tendances centrifuges de la recherche ont abouti à multiplier les modes de dépouillement et les méthodes de travail, malgré les instructions officielles ;
- une marginalisation partielle de la topobibliographie et une priorité donnée à la bibliographie des dossiers, qui sont en partie fonction des moyens mis en œuvre ;
- une mauvaise ergonomie du travail entre chercheurs et bibliothécaires-documentalistes ;
- une hétérogénéité entre les différents services de l'Inventaire général qui trouve également son origine dans l'histoire même de ces services et dans les moyens dont ils disposent ;
- un écart grandissant entre les services qui perfectionnent leur topobibliographie et ceux qui en font l'économie ;
- des relations difficiles entre les différents services des DRAC qui ont en charge le patrimoine, entre les différents pôles de documentation (difficile ne veut pas forcément dire conflictuel, c'est parfois synonyme d'inexistant) ;
- des incertitudes dans le discours sur la méthode : les services régionaux, désespérant d'une bonne solution nationale, font des choix locaux qui manquent de coordination (thésaurus, logiciel, format) ;
- une grande disparité dans les équipements informatiques et les modes d'accès aux bases de données, un manque de convivialité des interfaces et une inégale maîtrise des systèmes d'interrogation font douter de la fiabilité du système d'information du ministère de la Culture et mettent en cause la qualité de ses informations et, par voie de conséquence, la crédibilité de ses services ;

- des chantiers de dépouillements bibliographiques redondants entre chercheurs : les cloisonnements entre équipes de recherche, pourtant financées par le même impôt, peuvent conduire à des aberrations ;
- une insuffisante maîtrise des projets : la multiplication de certains contrats, mal suivis, donne des résultats incertains qui rentrent mal dans les objectifs généraux de l'Inventaire ; ils apparaissent particulièrement hétérogènes lors de leur transfert sur Internet où ils suscitent des problèmes importants de compréhension ;
- une connaissance approximative du travail conduit par d'autres organismes, qui eux-mêmes peuvent ignorer les apports de l'Inventaire général ;
- une sous-utilisation des outils documentaires et bibliographiques existants ;
- une culture de l'Inventaire général en décalage par rapport aux pratiques documentaires, ce qui crée un hiatus entre les vocabulaires techniques élaborés et les normes-thésaurus couramment utilisées, entre les noms des artistes, artisans ou architectes et les fichiers d'autorité correspondants ;
- des doutes sur les outils : on connaît les avantages (par exemple, l'utilisation du format Unimarc et son appréhension globale des besoins documentaires) et les défauts de Psilog. Les premiers sont sous-exploités ; les seconds expliquent en partie que seuls 8 services régionaux s'en servent à des niveaux divers, sans d'ailleurs être tous convaincus de sa viabilité. Dans le meilleur des cas, les utilisateurs ont continué à jongler entre Psilog et Texto qui permet de gérer l'information en différé ;

Un système informatique de ce type peut-il être à la fois un outil de documentation bibliographique, un logiciel de dépouillement, un outil pour la constitution de dossiers, un outil pour la conversion rétrospective ?

- un discours parfois négatif sur l'administration centrale : les problèmes de maintenance des applications informatiques, les délais de réponse, un départ à la retraite resté longtemps non remplacé, les restrictions budgétaires, le manque de bibliothécaires-documentalistes, des annonces différées sur les méthodes, des interrogations sur les missions de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine et sur l'Institut national d'histoire de l'art donnent un climat peu propice à la dynamique que voudrait encourager la sous-direction.

L'ensemble de ces considérations ne doit bien sûr pas défigurer le bilan positif de l'Inventaire général. Il ne doit pas non plus dissimuler que les restrictions budgétaires ne facilitent pas les prises de décision ; à cet égard, on peut s'étonner que les budgets de la documentation n'aient pas permis jusqu'ici à l'Inventaire d'acquérir les cédéroms de la BHA qui devraient également se trouver dans chaque CAID des DRAC.

E - Proposer de grandes lignes directrices

Dans ses grandes lignes, l'architecture à mettre en place devrait être faite de rapprochements, qui sont la plupart du temps à rechercher au plan local et au plan national. La stratégie qui en garantira l'efficacité se fondera sur une hiérarchisation des priorités par le rappel des objectifs essentiels visés par l'Inventaire général ; les outils (catalogue de la bibliothèque, bibliographie,...) ne sauraient passer pour des buts premiers.

➤ Gestion des bibliothèques

- sur le plan local, rapprochement avec les CAID et les CDP des DRAC (méthodes de travail analogues, outils informatiques choisis sur la base d'un seul cahier des charges, synergie des ressources documentaires, accès aux fichiers en réseau). Les possibilités données par l'informatique doivent être exploitées pour une mise en commun des ressources par localisation des ouvrages. Sur un plan pratique seraient à bannir une excessive dispersion des fonds aussi bien qu'une centralisation rigide où chaque service perdrait en souplesse de gestion ;

- sur le plan national, rapprochement avec la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (méthodes de travail analogues, outils informatiques choisis sur la base d'un seul cahier des charges, synergie des ressources documentaires, accès aux fichiers en réseau)⁰. Les administrations transversales ou non sectorielles du ministère (direction des affaires générales - DAG, DOSI,...) doivent assurer une gestion ouverte des problèmes à régler, en assurant l'équilibre entre une coordination fondée sur les vertus de la programmation collective⁰ et le respect des cultures des services (objectifs, outils, procédures,...).

➤ Dépouillements bibliographiques

- sur le plan national et international, rapprochement avec les équipes déjà constituées (BHA, architecture,...) et utilisation de leurs travaux pour alimenter les bases de l'Inventaire selon des modalités juridiques à définir dans le cadre du ministère ;

- sur le plan local, rapprochement avec les entreprises bibliographiques régionales existantes ; une investigation devrait être menée pour chaque région dans une perspective de programmation⁰ ;

- ne programmer des dépouillements systématiques qu'après validation de l'échelon central (notamment par l'entremise de l'Inspection générale de l'architecture et du patrimoine, IGAP) et selon des normes à établir avec des champs identifiés qui permettent la récupération des notices en cas de conversion rétrospective ;

- donner une cohérence interne à ces dépouillements, ce qui permettra leur compréhension externe.

➤ Bibliographie des dossiers

- procéder à des dépouillements ponctuels pour les recherches en cours, en complément de la bibliographie et selon les normes définies pour elle.

➤ Convertir et numériser

Plusieurs outils de l'Inventaire général sont à mettre en valeur : par exemple les Répertoires des inventaires et les vocabulaires.

Les premiers devraient faire l'objet d'une opération de conversion rétrospective ; celle-ci se complèterait de mises à jour régulières et informatisées par les services régionaux. Les seconds pourraient être numérisés. L'accès à ces documents serait à envisager sur le serveur Internet du ministère de la Culture.

L'archivage numérique des publications de l'Inventaire est aussi à promouvoir.

F - Répartir les rôles

Au plan de l'administration centrale, l'Inventaire général doit se ménager des capacités de planification, d'expertise, d'arbitrage, de validation, de définition de la méthodologie. La nomination d'un conservateur de bibliothèque en 1997 devrait renforcer les capacités des services centraux dans ses tâches de conception et dans son travail de suivi et de contrôle. L'assistance technique et la mise à jour des outils auraient avantage à utiliser des réseaux du type Intranet.

L'accessibilité du public à la documentation constituée par l'Inventaire passe par la clarté des entrées informatiques et leur compatibilité.

L'Inventaire général doit imaginer les modalités d'une réflexion collective sur les métiers engagés dans la réussite de ses entreprises et les compétences qui les sous-tendent : cadres administratifs et scientifiques, chercheurs, bibliothécaires-documentalistes, "techniciens de mise en forme". Les chercheurs de l'Inventaire sont généralement en charge de la bibliographie des dossiers ; la gestion des bibliothèques est du ressort des bibliothécaires-documentalistes ; la topobibliographie peut être une création commune, mais son organisation pratique pourrait incomber aux derniers nommés.

Les personnels de documentation en place dans les DRAC devraient, si nécessaire, suivre des formations complémentaires pour maîtriser les problèmes techniques vis-à-vis de leurs interlocuteurs locaux ; une évaluation des besoins en ce domaine serait à faire et un programme de stages est à arrêter. Il serait bon que quelques conservateurs ou chercheurs suivent ces formations ; cela fixerait la hauteur des enjeux et permettrait une bonne hiérarchisation au sein des problématiques globales de l'Inventaire.

Il convient d'identifier les équipes de recherche extérieures qui travaillent dans les secteurs concernés par l'Inventaire (art, architecture, patrimoine rural, industriel et économique, ethnologie,...) pour éviter les doublons, se fixer des orientations compatibles et utiliser les travaux déjà réalisés.

Des choix sont à faire pour l'indexation-matière ; utilisant soit un thésaurus comme Rameau soit un outil spécialisé du type BHA, elle devrait s'effectuer en fonction de la vocation des documents ou références à traiter et de leurs utilisations futures. De même, l'Inventaire général doit se déterminer pour toutes ses composantes en matière de listes-autorités des artistes, personnages et toponymes. Si la classification Dewey devait être adoptée, une évaluation préalable est à préconiser dans le domaine de la documentation spécialisée ; un bilan positif n'en rendrait pas moins nécessaire une adaptation vigoureuse de ce système ; mais cette question est à débattre au-delà même de l'Inventaire.

Le dégagement des moyens nécessaires ne pourra se faire que grâce à une cohérence avec la politique du ministère - au plan national et au plan régional - et grâce à une mise en valeur maîtrisée des spécificités de l'Inventaire général. Un accès organisé à une documentation cohérente, via les réseaux de communication internationaux, sera le garant de sa qualité de service public.